

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 453A rue Ennis, 6 avril 2021 à 20h15

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux

4. LÉGISLATION

- 4.1 Procès-verbal de correction
- 4.2 Renouvellement entente tripartite des suppléments au loyer
- 4.3 Appui demande Pépinière Fortin Mercier inc.

5. FINANCES

- 5.1 Compte pour approbation

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

- 6.1 Vente mobilier municipale
- 6.2 Achat habits de combat
- 6.3 Signalisation
- 6.4 Contrat balayage des rues
- 6.5 Enseigne à l'entrée de la municipalité
- 6.6 Drapeau centre multifonctionnel
- 6.7 Prêt d'équipement municipal

7. PERSONNEL

- 7.1 Modification horaire du directeur général
- 7.2 Recrutement
- 7.3 Autorisation pour gestion compte carte de crédit Desjardins

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Tarification carte loisirs
- 8.2 Demande de formation
- 8.3 Achat matériel ciné-parc
- 8.4 Journée nationale vente de garage

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

- 12. Période de questions
- 13. Clôture / ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-04-102 Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2021-04-103 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars 2021, de la séance d'ajournement du 16 mars 2021 et des séances extraordinaires du 4 et du 15 mars 2021.

4. LÉGISLATION

4.1. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

2021-04-104 **Considérant** que le ministère des affaires municipales a demandé d'apporter des corrections au règlement 194-2020;

Considérant que le directeur général de la municipalité a apporté les corrections à l'aide d'un procès-verbal de correction;

Considérant que le procès-verbal de correction qui concerne le règlement 194-2020 a été déposé au conseil;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le procès-verbal de correction concernant le règlement 194-2020.

4.2. RENOUVELLEMENT ENTENTE TRIPARTITE DES SUPPLÉMENTS AU LOYER

2021-04-105

Considérant le regroupement d'Offices (HLM) au 1^{er} janvier 2020 portant le nom d'Office d'habitation du Sud de la Chaudière;

Considérant que l'organisme doit renouveler ladite entente;

Considérant qu'il y a eu, dans le passé, entente entre la Société d'habitation du Québec, la Municipalité de Saint-Honoré et l'Office d'habitation;

Considérant que l'Office s'engage à poursuivre la gestion des suppléments aux loyers;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise monsieur Dany Quirion, maire, et monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général, à signer l'entente à intervenir entre la SHQ, la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et l'Office municipal d'habitation du Sud de la Chaudière;

Que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley autorise l'OMH du Sud de la Chaudière à gérer en son nom le Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis et qu'elle s'engage à en défrayer 10% des coûts.

4.3. APPUI DEMANDE PÉPINIÈRE FORTIN MERCIER INC.

2021-04-106

Considérant que Pépinière Fortin Mercier inc. désire acquérir une partie de la propriété de Martine Mercier et Jacques Fortin ;

Considérant que cette transaction vise à favoriser le développement des activités agricoles de cette exploitation;

Considérant qu'une demande d'autorisation à la CPTAQ est nécessaire puisque Martine Mercier et Jacques Fortin désirent conserver l'emplacement résidentiel se trouvant sur le lot visé ;

Considérant que cette demande n'aura pas d'impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants ;

Considérant que cette demande ne contrevient pas à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil appuie la demande d'autorisation déposée à la commission de protection du territoire agricole du Québec par Pépinière Fortin Mercier Inc.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2021-04-107

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de mars 2021 au montant total de 253 990,10\$ soient adoptés tels que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés :	41 034,35 \$
Factures payées :	100 692,24 \$
Factures à payer :	112 263,51\$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. VENTE MOBILIER MUNICIPAL

2021-04-108

Considérant que la municipalité désire vendre du mobilier lui appartenant;

Considérant que l'agente de développement de la municipalité a évalué tout le mobilier à vendre et à déposer au conseil des suggestions de prix pour la vente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'agente de développement de la municipalité à vendre le mobilier municipal au prix proposé.

6.2. ACHAT HABITS DE COMBAT

2021-04-109 **Considérant** que le gestionnaire du service incendie de la municipalité désire acquérir deux habits de combat;

Considérant la soumission de la firme Arsenal au montant de 4010 \$ plus taxes, pour deux habits de combat;

Considérant que le gestionnaire du service incendie avait déjà prévu cette dépense à son budget;

En conséquence, il est proposé par Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le gestionnaire du service incendie à effectuer l'achat de deux habits de combat au montant proposé par la firme Arsenal au montant de 4010\$ plus taxes.

6.3. SIGNALISATION

2021-04-110 **Considérant** la recommandation de la sûreté du Québec de rendre conforme la signalisation concernant les véhicules tout terrain;

Considérant la recommandation du contrôle routier Québec d'ajuster la signalisation concernant la circulation de véhicules lourds dans le Grand Shenley;

Considérant la soumission de la firme Signalisation Lévis au montant de 5070,70\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la soumission de Signalisation Lévis au montant de 5070,70\$ plus taxes pour répondre aux recommandations de la sûreté du Québec et du contrôle routier du Québec.

6.4. CONTRAT BALAYAGE DES RUES

2021-04-111 **Considérant** que la municipalité désire faire le nettoyage des rues et de certains espaces publics;

Considérant que Les Entreprises Dany Champagne inc. offrent ses services pour effectuer le balayage des rues et de certains espaces publics, avec son équipement, au taux horaire de 105\$/h ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil octroie un mandat le mandat aux Entreprises Dany Champagne inc. pour effectuer le balayage des rues et de certains espaces publics, avec son équipement, au taux horaire de 105\$/h.

6.5. ENSEIGNE À L'ENTRÉE DE LA MUNICIPALITÉ

2021-04-112

Considérant que les enseignes aux entrées de la municipalité sont fortement endommagées;

Considérant la municipalité désire changer les enseignes aux entrées de celle-ci;

Considérant la soumission de la firme Construction DLC au montant de 9000\$ plus taxes, pour deux enseignes;

Considérant la soumission de la firme Auto Création Pierre au montant de 1150\$ plus taxes, pour impression sur panneaux;

Considérant la soumission de la firme VisTech au montant de 1952,76\$ plus taxes, pour 4 pieux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte les soumissions au montant total de 12 010\$ plus taxes, pour l'installation d'enseignes aux entrées de la municipalité.

6.6. DRAPEAU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2021-04-113

Considérant que la municipalité a déjà démontré de l'intérêt pour installer deux mâts en avant du centre multifonctionnel;

Considérant la soumission de la firme Tecnima VL au montant de 4739\$ plus taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil n'autorise pas l'achat de deux mâts au montant de 4739\$ plus taxes.

6.7. PRÊT D'ÉQUIPEMENT MUNICIPAL

2021-04-114

Considérant que la Municipalité est favorable à prêter de l'équipement afin d'aider un organisme ou une entreprise sur son territoire pour leurs activités;

Considérant que le Restaurant Dali a fait une demande de prêt d'équipement pour du mobilier extérieur à la Municipalité;

Considérant la Municipalité n'a pas besoin de cet équipement dans l'immédiat et préfère prêter celui-ci à une entreprise si cela peut l'aider dans ses activités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le prêt d'équipement mobilier extérieur au Restaurant Dali;

Que l'équipement soit retourné à la Municipalité dès que celui-ci ne sera plus utilisé ou sur requête de celle-ci.

7. PERSONNEL

7.1. MODIFICATION HORAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2021-04-115 **Considérant** l'augmentation de la charge de travail du directeur général;

Considérant que le directeur général doit assumer de nouvelles responsabilités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à augmenter son nombre d'heures par semaine de 10 heures.

7.2. RECRUTEMENT

2021-04-116 **Considérant** le départ d'un employé de la municipalité;

Considérant le désire de la municipalité de combler le poste et d'ouvrir un nouveau poste;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général à prendre les démarches nécessaires pour réaliser le recrutement;

Que le conseil autorise le directeur général à représenter la municipalité pour le recrutement.

7.3. AUTORISATION POUR GESTION COMPTE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS

2021-04-117 **Considérant** le changement de directeur général pour la municipalité;

Considérant le désire de la municipalité de retirer l'ancien directeur général et d'ajouter le nouveau directeur général comme gestionnaire de compte de carte de crédit Desjardins;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de

crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

Que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

Que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

Que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Que le conseil autorise le directeur général à prendre les démarches nécessaires pour réaliser le recrutement.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. TARIFICATION CARTE LOISIRS

2021-04-118

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture propose un ajustement des coûts pour la carte loisir de la municipalité;

Considérant que le conseil à pris connaissance de la proposition;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte la proposition de la responsable des sports, loisirs et culture concernant un ajustement des coûts pour la carte loisir de la municipalité.

8.2. DEMANDE DE FORMATION

2021-04-119

Considérant la demande de la responsable des sports, loisirs et culture pour assister à une formation le 6 mai 2021;

Considérant que le directeur général recommande la participation à cette formation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à assister à la formation Rendez-vous québécois du loisir rural le 6 mai 2021.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de mars 2021

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2021-04-120

Il est proposé par Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 20 avril 2021.

Il est 21h45.

Dany Quirion, maire

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier